

**REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE****COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2006**

*L'an deux mille six, le vingt neuf septembre à 14 heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Gévaudan, régulièrement convoqué par courrier du 22 septembre 2006, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Marvejols, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean ROUJON.*

**Etaient présents (28) :**

*Raymond FONTUGNE, Roland TICHIT, Christian TUZET, Gilbert REVERSAT, Jean MAGNE, René HUGUET, Anselme GERBAL, Dominique RAVEAU, Jean ROUJON, Claude CAUSSE, Henri DAUDE, Simone TESSIER, Jacqueline ORLOWSKI, Jean-Paul CHEDANNE, Pierre BRUEL, Rémi ANDRE, Maurice FOURNIER, Joseph CATALANO, Bernard CASTAN, Claude ROUSSON, Lionel BOUNIOL, André RAYMOND, Michel BRUN, Michèle BALEZ, Isabelle RECOULIN, Louis BRASSAC, Jean-Paul ITIER, Joël FERRIER.*

**Etaient absents excusés (10) :**

*Gérard HERMET, Blandine CONSTANS, Gabriel ROUSSET, Patricia BREMOND, Jean-Pierre JACQUES, Gisèle ANDRIEU, Myriam PAGES, Daniel TERUEL, Evelyne BOUNIOL, Michel GRANIER.*

**Etaient présents à titre consultatif sans voix délibérative :**

*Christian AMBERGNY (Trésorier), Elisabeth ESTEVE (Responsable administratif de la Communauté de Communes).*

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Isabelle RECOULIN a été désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

L'ordre du jour était le suivant :

**A-Approbation des comptes-rendus :**

- Compte-rendu de la séance du Conseil de Communauté du 31/05/2006

**B- Informations**

- 1) Abattoir : Présentation de l'avant-projet de construction
- 2) PER « Complexe de Sport Loisir Handicap » : Avancement du projet

**C-Délibérations :**

- 1) Organisation : Désignation du remplaçant de M. Gérard CARI
- 2) Compostage : Commande Complémentaire
- 3) Viabilité Hivernale :
  - Participation à l'acquisition des relevages
  - Confirmation du tarif horaire de déneigement
- 4) Mesures d'ordre budgétaire et comptable
- 5) Mesures intéressant le personnel

**APPROBATION DES COMPTES-RENDUS****Compte-rendu de la séance du Conseil de Communauté du 31/05/06**

Le compte-rendu de la réunion du Conseil de Communauté du 31/05/06 a été transmis à l'ensemble des délégués avec l'invitation à la présente réunion.

**Observations : Néant.**

**INFORMATIONS****1) Abattoir : Présentation de l'avant-projet de construction**

Monsieur le Président rappelle que depuis plus de deux ans, le groupe de travail « Abattoirs » constitué par le Conseil Général (composé des représentants des élus, des consulaires, des représentants des filières qualité et des filières d'abattage, des représentants de l'Etat...) travaille sur le devenir des abattoirs de Lozère, et, en conséquence de celui de Marvejols.

Ces réflexions ont abouti au constat de la nécessité de construire un nouvel abattoir afin de sauver toutes les filières et tous les professionnels qui en dépendent.

Monsieur le Président invite Mlle ESTEVE à présenter (diaporama) les conclusions de ce groupe de travail qui a élaboré un avant-projet de construction d'un nouvel abattoir. Cet avant-projet est, comme son nom l'indique, loin d'être définitif et beaucoup de questions doivent encore être résolues.

**Monsieur le Président vous demande d'en prendre acte.**

**2) PER « Complexe de Sport-Loisirs-Handicap » : Avancement du projet**

Monsieur le Président indique que la candidature de la CCG aux PER pour le dossier « Complexe de sport loisir handicap » a été retenu (courrier du Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire du 11/07/2007) et qu'une subvention de 823 870 € a été réservée pour ce dossier.

Dès lors, la CCG sera prochainement sollicitée afin de se prononcer sur :

- ↳ la convention cadre « PER » à conclure avec l'Etat ;
- ↳ le portage du projet avec, notamment, une convention précisant les relations financières entre la CCG et l'Association de lutte contre les fléaux sociaux.

Le cas échéant, et si les délais l'exigent, un Conseil de communauté exceptionnel sera alors programmé courant octobre.

**Monsieur le Président vous demande d'en prendre acte.**

<b><u>DELIBERATIONS</u></b>
-----------------------------

### 1) Organisation : Désignation du remplaçant de M. Gérard CARI

Monsieur le Président indique que Monsieur Gérard CARI ne faisant plus partie du Conseil Municipal de la commune de Chirac, celle-ci, par délibération en date du 29/08/06, a désigné comme nouveaux représentants au Conseil de Communauté :

- Mme Blandine CONSTANS : Titulaire
- Mme Claude BOYER : Suppléante

Le Conseil :

- **prend acte** de la désignation de ces deux nouveaux représentants de la commune de Chirac.

**Vote : Pour à l'unanimité.**

### 2) Opération « Compostage » : Commande complémentaire

Monsieur le Président présente le bilan de l'opération « compostage individuel » et indique que le succès de cette action est tel qu'il y a encore près de 80 réservations de composteurs en plus des 600 délivrances initiales.

Afin de satisfaire cette demande et les éventuels besoins futurs, et compte tenu des financements élevés existant sur cette opération, le Conseil décide:

- **de commander** 198 composteurs supplémentaires,
- **de modifier** le plan de financement prévisionnel de l'opération comme suit :

<b>Coût de l'opération :</b>	<b>30 664 € HT</b>
Participation Usager	11 970 € (15 € / composteurs)
ADEME	6 132 € (20 %)
CCG :	7 666 € (25 %)
CG :	2 770 € (le restant dans la limite de 75 %)

- **d'autoriser** le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaire à la réalisation de cette opération.

**Vote : Pour à l'unanimité.**

### 3) Viabilité Hivernale :

#### a) Aide à l'acquisition de relevage :

Suite à la commission « Voirie » en date du 05 septembre 2006, le Conseil :

➤ **décide de participer à hauteur de 60 %** au coût HT d'acquisition des relevages nécessaires au déneigement par les agriculteurs conventionnés. Cette participation sera accordée, après avis de la commission « Voirie » sur la base de la présentation d'une facture certifiée par le maire de la commune concernée.

**Vote : Pour à l'unanimité.**

#### b) Tarifs de déneigement :

Monsieur le Président rappelle que le tarif horaire fixé pour le déneigement s'élevait à 38 € de l'heure pour la saison hivernale 2005/2006. Monsieur le Président propose au Conseil :

➤ **de reconduire** le tarif de 38 € de l'heure pour les saisons hivernales à venir.

**Vote : Pour à l'unanimité.**

### 4) Mesures d'ordre budgétaire et comptable

#### a) *Décision modificative n° 4 : Régularisation / Opération résiduelle du SIVOM :*

Vu les délibérations des conseils municipaux des communes membres concernées, monsieur le Président propose au Conseil d'adopter la décision modificative du budget suivante :

Dépenses		Dépenses	
1068	- 20 098.28 €	21751-30 (822)	+ 20 098.28 €

**Vote : Pour à l'unanimité.**

#### b) *Décision modificative n° 5 : Acquisition de composteurs - Opération n°29*

Monsieur le Président propose au Conseil d'adopter la décision modificative du budget suivante :

Dépenses (812)		Recettes (812)	
2158-15	- 2 000 €	10 222-29	+ 271 €
2158- 29	+ 7 488 €	1323-29	- 3 730 €
		1326-29	+ 2 132 €
		1348-29	+ 5145 €
	+ 5 488 €		+ 3 818 €

Monsieur le Président précise que le déficit apparent de cette opération (- 1 670 €) sera couvert par l'excédent inscrit au budget en investissement sur la compétence ordures ménagères.

**Vote : Pour à l'unanimité.**

*c) Décision modificative n° 6 : Acquisition de matériel de déneigement – Opération 23*

Monsieur le Président indique que des demandes d'acquisition de matériel par les agriculteurs ont été présentées durant le mois de septembre. Ces demandes sont les suivantes :

- Participation au relevage (Le Buisson) : 3 000 €
- Participation au relevage (St Léger de Peyre) : 3 000 €
- Acquisition d'une étrave (St Léger de Peyre) : 11 580 € HT

Monsieur le Président propose au Conseil :

- **d'adopter** la décision modificative suivante :

Dépenses		Recettes	
2042-17 (70)	- 10 885 €	10222-23 (822)	+ 2 167 €
2157-23 (822)	+ 14 000 €	1321-23 (822)	+ 6 948 €
2042-23 (822)	+ 6000 €		
	<b>+ 9115 €</b>		<b>+ 9115 €</b>

- **de l'autoriser** à signer tous documents et à effectuer toutes démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

**Vote : Pour à l'unanimité.**

*d) Transfert de passif : Régularisation pour les communes de Chirac et de Saint Laurent :*

Monsieur le Président indique qu'à l'occasion du recensement des emprunts affectés à la voirie, les emprunts SDEE des communes de Chirac et de Saint Laurent de Muret ont été oublié. Afin de régulariser cette situation, Monsieur le Président propose au Conseil :

- **de l'autoriser à signer**
  - la convention avec la commune de Saint Laurent de Muret figurant en annexe,
  - l'avenant avec la commune de Chirac figurant en annexe,
- **de s'engager à inscrire** les crédits correspondants au budget primitif 2007.

**Vote : Pour à l'unanimité.**

e) *Transfert d'actif : Régularisation pour la commune de Montrodât*

Monsieur le Président indique qu'une régularisation doit intervenir sur le transfert de l'actif « Voirie » de la commune de Montrodât et propose au Conseil :

- **de l'autoriser à signer** l'avenant avec la commune de Montrodât figurant en annexe.

**Vote : Pour à l'unanimité.**

f) *Rétrocession d'un relevage à la Commune du Monastier :*

Monsieur le Président indique que la commune du Monastier Pin Moriès a transmis à l'occasion du transfert d'actifs intervenu en 2005, un relevage permettant d'effectuer le déneigement.

La commune du Monastier Pin Moriès ayant vendu cet actif, il est nécessaire pour régulariser la situation d'inscrire à nouveau ce bien dans l'actif de la commune du Monastier Pin Moriès. A cet effet, monsieur le Président propose au Conseil :

- **de l'autoriser à signer** le procès-verbal de rétrocession figurant en annexe,
- **de donner délégation au Président** pour signer tout procès-verbal relatif au transfert d'actifs.

**Vote : Pour à l'unanimité.**

**5) Mesures intéressant le personnel :**

Monsieur le Président indique qu'en cas d'emploi de remplaçant non titulaire, la loi impose aux collectivités de délibérer pour créer les postes correspondants. Afin de régulariser la situation d'André SOULLIE, pour lequel aucune délibération n'a été prise, le Conseil :

- **décide de créer** un poste d'un équivalent temps plein pour assurer par le biais du recrutement d'auxiliaire et de saisonnier le remplacement des titulaire tout au long de l'année.

**Vote : Pour à l'unanimité.**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h00.**

**Fait à Marvejols, le 02 octobre 2006,**

**Le Président,  
Jean ROUJON.**